

## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENTS RGCA19-10-0002 ET RGCA19-10-0003 SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019)** **(ADOPTION)**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 10 décembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront adoptés les règlements mentionnés en rubrique et dont copies seront déposées.

RGCA19-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0830 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA19-10-0003 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Ces règlements sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

**DONNÉ À MONTRÉAL**, Arrondissement de Montréal-Nord, ce 20 novembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate